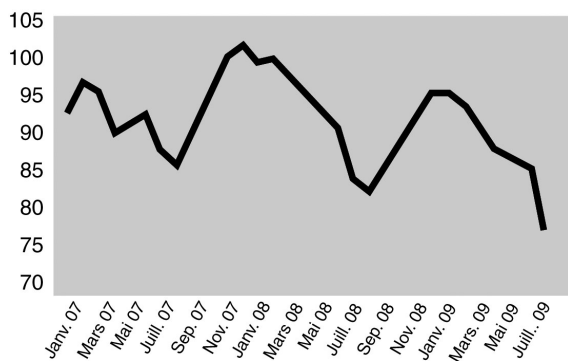


Danemark

BAISSE NOTABLE DES ABSENCES-MALADIE

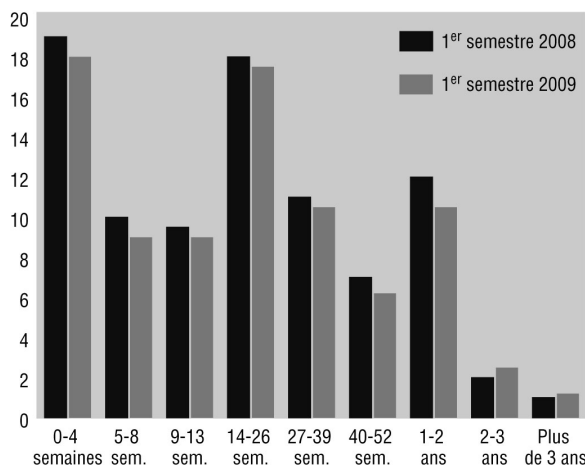
Les statistiques concernant les absences-maladie montrent une diminution notable après l'augmentation enregistrée au cours des années précédentes. Le nombre de personnes percevant en juillet 2009 des indemnités-maladie s'élevait à 77 000, soit le chiffre le plus bas enregistré depuis trois ans, et 25 % de moins qu'un an et demi auparavant.

NOMBRE DE PERSONNES RECEVANT DES INDEMNITÉS-MALADIE (en milliers)



Source : Jobindsats.dk

CONGÉS MALADIE SELON LA DURÉE (en milliers)



Source : Agenda (Confédération patronale danoise DA) - 17 septembre 2009

La baisse concerne à la fois les brèves absences et les longues absences, à l'exception des cas de congés de plus de deux ans. En fait, on constate à la fois moins d'arrêts-maladie et des absences moins longues.

Le bulletin bi-mensuel de la Confédération patronale danoise DA, présentant ces statistiques, interroge à ce sujet d'une part une spécialiste de la fédération des collectivités locales (« Kommunerne Landsforening » ou KL) et d'autre part un chercheur du Centre national de la recherche sociale (SFI).

Selon le système en vigueur au Danemark, les collectivités locales ont pour tâche de verser les indemnités-maladie et de faire reprendre le travail aux salariés en congé-maladie. La spécialiste de la fédération KL attribue à l'action de ces collectivités la baisse enregistrée. Le chercheur de la SFI confirme ce point mais il précise qu'une partie de l'explication de cette baisse réside dans la détérioration de la conjoncture, les salariés se sentant moins sûrs dans leur emploi et prenant donc moins facilement un congé-maladie.

Les collectivités locales ont dû faire face à des problèmes budgétaires liés à l'accroissement de leurs dépenses en indemnités-maladie et ont multiplié leurs actions visant à faire reprendre le travail le plus rapidement possible aux personnes en congé-maladie. Ces actions ont été stimulées par la législation et par un accord tripartite signé en août 2008 entre la fédération KL, le Gouvernement et les partenaires sociaux (DA et LO).